

Commissie voor Economie,
Consumentenbescherming en
Digitalisering

van

DINSDAG 16 DECEMBER 2025

Voormiddag

Commission de l'Économie, de la
Protection des consommateurs et de
la Digitalisation

du

MARDI 16 DECEMBRE 2025

Matin

La réunion publique de commission est ouverte à 10 h 19 et présidée par M. Roberto D'Amico.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 10.19 uur en voorgezeten door de heer Roberto D'Amico.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De teksten die cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

[01] Question de François De Smet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le déploiement des câbles de télécommunications sur les façades" (56010940C)

[01] Vraag van François De Smet aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het aanbrengen van telecomcommunicatiekabels op gevels" (56010940C)

[01.01] François De Smet (DéFI): *Tout récemment , vous avez répondu à une question parlementaire d'un de mes collègues consacrée au nouvel opérateur télécom DIGI qu'en matière de fibre optique, chaque opérateur peut déployer librement son réseau sans droit exclusif et que le déploiement est dès lors déterminé par le marché, sans obligation légale de couverture.*

DIGI est en cours de déploiement dans plusieurs grandes villes, dont Bruxelles.

En application de l'article 97 de la loi du 21 mars 1991, "les opérateurs ont le droit de poser des câbles de télécommunications sur les façades".

Tant l'installation que les travaux d'entretien des câbles posés sur lesdites façades ne peuvent donc, en principe, être refusés par les propriétaires des maisons concernées, hormis pour les bâtiments classés.

L'IBPT, le régulateur du marché des télécoms, estime que "le droit d'utiliser les façades vaut pour chaque opérateur" et donc que le simple fait qu'un autre opérateur ait déjà déployé la fibre optique sur la façade ne peut donc pas servir de motif de refus pour une nouvelle installation, cela même si vous ne comptez jamais vous connecter aux services de l'un de ces opérateurs.

La législation contraint cependant l'opérateur télécom de tenir le propriétaire de la façade informé de son intention d'apposer des câbles, de l'endroit et de la méthode envisagés, exigence qui n'est toutefois pas toujours rencontrée.

Le régulateur du marché précise également que le propriétaire a le droit de s'opposer à la pose, ce qui ouvrira des négociations avec l'opérateur, lesquelles, si elles échouent, déclencheront une procédure via courriers recommandés, description claire par l'opérateur des travaux envisagés et ouverture d'un délai de recours de huit jours en faveur du propriétaire pour introduire une réclamation motivée auprès de l'IBPT.

En conséquence, Madame la ministre peut-elle me faire savoir:

1. quelle est son appréciation quant au fait que cette utilisation de façades par un opérateur peut s'avérer envahissante et dévaloriser le bâti?
2. si une réflexion peut être entamée quant au fait que l'obligation de câblage souterrain puisse être envisagée?
3. dans l'affirmative, si vous entendez soumettre cette proposition à l'IBPT?

01.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur De Smet, le fait que l'installation de câbles de télécommunications en façade puisse être perçue par certains propriétaires comme envahissante ou susceptible de dévaloriser le bâti constitue une préoccupation légitime, en particulier dans les zones urbaines denses et présentant une valeur architecturale spécifique. Il est compréhensible que les propriétaires souhaitent préserver l'esthétique et l'intégrité de leur immeuble.

Dans le cadre légal actuel, la loi octroie toutefois aux opérateurs de télécommunications le droit d'utiliser les façades privées pour le déploiement de leurs réseaux, sous réserve du respect des obligations d'information préalable. Le dialogue avec les propriétaires à un stade précoce du projet est, à cet égard, souhaitable.

En ce qui concerne l'hypothèse d'une obligation généralisée de déploiement au sous-sol, le cadre juridique actuel ne permet pas d'imposer une telle contrainte aux opérateurs de télécommunications.

Le marché des télécommunications étant libéralisé, les opérateurs disposent d'une liberté dans le choix des modalités techniques de déploiement de leurs réseaux. Toute intervention publique visant à imposer une méthode d'installation spécifique devrait être soigneusement évaluée au regard des principes de proportionnalité et de neutralité technologique, ainsi que de son impact sur le fonctionnement du marché. Une obligation exclusive de déploiement en sous-sol entraînerait des coûts significativement plus élevés, risquerait de pénaliser les opérateurs ayant déjà investi dans des déploiements aériens ou en façade et pourrait ralentir le rattrapage nécessaire de la Belgique en matière de couverture en fibre optique. Il convient également de rappeler que l'enfouissement systématique des câbles implique des travaux d'excavation plus lourds susceptibles d'occasionner des délais plus longs, des nuisances temporaires accrues pour les riverains, ainsi que des impacts importants sur l'espace public et les services communaux.

Dans ce contexte, il me paraît préférable de poursuivre une approche équilibrée, fondée sur le respect du cadre légal existant et l'encouragement au dialogue entre opérateurs et propriétaires, plutôt que d'imposer une contrainte générale qui pourrait freiner le déploiement des réseaux de très haute capacité.

01.03 François De Smet (DéFI): Merci, madame la ministre, pour votre réponse.

Je vous rejoins sur la question de l'enfouissement et sur le caractère tout de même très laborieux de cette solution.

On voit, dans les grandes villes singulièrement, par exemple à Bruxelles, qu'il y a tout de même beaucoup de conflits entre des propriétaires qui voient leurs façades tout à coup défigurées — c'est peut-être un grand mot: un peu balafrees — par le recours à la fibre. On est tous d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un déploiement absolument indispensable. On a quand même l'impression que les opérateurs n'y vont pas toujours avec délicatesse dans la manière dont ils posent ces câbles.

Je pense donc que l'équilibre est à trouver, mais que les pouvoirs publics ont tout de même leur poids à faire peser en la matière. Merci tout de même pour votre réponse.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Le **président**: Les questions n^{os} 56009960C, 56010007C, 56010403C, 56011237C et 56011383C de Mme Meunier sont transformées en questions écrites.

02 Vraag van Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De ondersteuning door de Belgische Peppol-autoriteit" (56011552C)

02 Question de Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'appui fourni par l'Autorité Peppol belge" (56011552C)

02.01 **Dieter Keuten** (VB): Mevrouw de minister, ik heb een vraag over Peppol. De deadline komt heel dichtbij. Vanaf 1 januari 2026 zullen alle belastingplichtige ondernemingen verplicht zijn e-facturatie toe te passen. De FOD BOSA blijkt bevoegd te zijn als Belgische Peppol-autoriteit. BOSA informeert bedrijven, biedt ondersteuning aan Peppol-accesspoints en -serviceproviders en helpt bij technische procedures. Wij krijgen hierover veel vragen van ondernemingen en sectororganisaties. Vaak zijn dat technische vragen, omdat iedereen stilaan aan de slag gaat met e-facturatie. Het blijkt echter dat verschillende soorten boekingen niet meer mogelijk zijn of geweigerd worden door Peppol.

Die vragen komen naar ons omdat ondernemingen moeite hebben om het contactcentrum te vinden. Toch staat op de BOSA-website vermeld dat er een contactformulier voor Peppol-vragen beschikbaar is. Er zou een contactcentrum zijn in Brussel-Noord. Er is ook een andere website, efactuur.belgium.be, en er wordt verwezen naar de website peppol.org. De centrale vraag is echter wat het juiste aanspreekpunt is dat u ondernemingen kunt aanraden. Waar kunnen ze terecht voor technische vragen over Peppol?

Mijn volgende vragen gaan over de capaciteit die u hebt voorzien om al die vragen van ondernemers, die nu natuurlijk toenemen, te beantwoorden. Die vragen komen dus nu al binnen, maar zullen in het eerste kwartaal van volgend jaar ongetwijfeld sterk toenemen. Hebt u extra personeel voorzien om die vragen binnen aanvaardbare termijnen te beantwoorden?

Een concrete vraag die tot op heden onbeantwoord bleef voor enkele grote bedrijven, betreft de manier waarop ze facturen met negatieve codes kunnen inboeken. Ik geef u hier een voorbeeld. Ik zal u dat zo meteen bezorgen, mevrouw de minister. Het betreft bijvoorbeeld telecombedrijven die toestellen aanbieden met een abonnement, waarbij het toestel met een aanzienlijke korting wordt verkocht in ruil voor het afsluiten van een abonnement. Ik denk dat dit een procedure is die we allemaal kennen, maar het is blijkbaar niet mogelijk om die in te boeken via Peppol. Hebt u daar een antwoord op? Ik ben benieuwd, mevrouw de minister.

02.02 Minister **Vanessa Matz**: Dank u voor uw vraag, mijnheer Keuten.

De communicatiekanalen die u vermeldt, zijn bedoeld voor vragen over Peppol en elektronische facturatie. Dat systeem bestaat uit de website efactuur.belgium.be, met een FAQ, een overzicht van oplossingen en een contactformulier. Het steunt op een nauwe samenwerking tussen de FOD BOSA en de FOD Financiën, waarbij die laatste een voortrekkersrol opneemt.

Volgens de gekozen aanpak wordt aan bedrijven gevraagd om zich in eerste instantie te richten tot hun IT-leverancier. Die vormt het belangrijkste informatiekanaal. De overheid ondersteunt die aanpak volledig, als aanvulling op de bestaande kanalen. Over het aantal aanvragen zijn geen cijfers beschikbaar. De evolutie van de administratielasten wordt wel van nabij opgevolgd en besproken. Voor meer gedetailleerde informatie verwijs ik u naar mijn collega die bevoegd is voor Financiën.

Tot slot zijn de sectorale problemen die u aanhaalt bekend bij de bevoegde diensten. De overheid blijft daarbij een faciliterende rol spelen. In overleg met het bedrijfsleven en de betrokken operatoren organiseert ze verschillende overlegplatformen, zoals de Business Expert Group en het forum van Belgische Peppol-operatoren, om samen operationele uitdagingen te bespreken en aan te pakken.

02.03 **Dieter Keuten** (VB): Dank u, mevrouw de minister, voor het helaas summiere antwoord.

Ik begrijp dat u verwijst naar uw collega van Financiën, aan wie ik dezelfde vragen zal stellen. Zolang BOSA bekendstaat als de Belgische Peppol-autoriteit, is het echter logisch dat mensen zich wenden tot BOSA, tot de BOSA-website of tot efactuur.belgium.be, om die vragen te stellen. Heel concreet ondervindt het bedrijfsleven, en meer bepaald de telecomverkooppunten, een probleem. Ze gaan daarvoor te rade bij Proximus. Proximus kent het antwoord niet. Vervolgens gaan ze te rade bij hun

Peppol-leverancier, bijvoorbeeld Billit, een van de grootste Peppol-leveranciers. Billit heeft geen antwoord. Proximus heeft geen antwoord. Comeos heeft geen antwoord.

Uiteindelijk komen die bedrijven dan bij ons terecht, omdat ze nergens een antwoord vinden. Dit is nu één zaak, één technische kwestie, één detail, zou men kunnen zeggen, maar zo zullen er in de komende maanden tientallen, mogelijk honderden technische problemen op ons afkomen van bedrijven die dringend – zelfs hoogdringend – technische hulp nodig hebben.

Vandaag is het niet duidelijk welk centraal aanspreekpunt bedrijven kan helpen wanneer hun Peppol-serviceprovider of hun sectororganisatie het antwoord niet weet. We zullen daarop helaas zeker nog moeten terugkomen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de Anthony Dufrane à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La fin du contrat de DAZN" (56011004C)

03 Vraag van Anthony Dufrane aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De stopzetting van het contract met DAZN" (56011004C)

03.01 Anthony Dufrane (MR): Madame la ministre, la rupture du contrat entre DAZN et la Pro League, due à l'absence d'accord commercial avec au moins deux opérateurs télécoms, met en péril la diffusion du championnat belge de football.

DAZN continue cependant à diffuser les matchs en attendant qu'une solution soit trouvée, et cela malgré cette absence d'accord. Cette situation, prévisible au vu des difficultés rencontrées par DAZN dans d'autres pays et du début de saison 2025-2026, soulève des questions sur la continuité de la diffusion des matchs, l'accès des supporters au championnat, et les alternatives envisagées pour éviter une rupture brutale.

DAZN, qui a investi 84 millions d'euros par saison pour les droits de diffusion, n'a pas réussi à trouver un modèle économique viable en Belgique, malgré des mois de négociations. Cette impasse pourrait avoir des conséquences graves pour les clubs, qui dépendent des droits TV pour leur survie financière, et pour les supporters qui risquent de se retrouver sans accès aux matchs.

Dès lors, quelles solutions concrètes sont envisagées pour garantir la continuité de la diffusion de la Pro League? Pourquoi la situation actuelle n'a-t-elle pas été anticipée plus tôt? Quelles mesures sont prévues pour soutenir les clubs de la Pro League? Comment le gouvernement compte-t-il faciliter les négociations entre la Pro League et les opérateurs télécoms pour trouver une solution durable? Enfin, envisagez-vous de mettre en place un cadre réglementaire ou des incitations pour encourager les opérateurs à investir dans la diffusion du sport belge, et ainsi éviter des situations similaires à l'avenir?

03.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Dufrane, je vous remercie de relayer cette préoccupation. Il faut savoir que, dès que le problème s'est posé, j'ai contacté mes collaborateurs pour savoir dans quelle mesure nous étions partiellement ou totalement compétents pour intervenir dans ce dossier. Malheureusement, mes compétences dans ce dernier sont extrêmement limitées.

De manière générale, le contentieux entre DAZN et la Pro League concernant la retransmission des rencontres de la Jupiler Pro League du championnat belge de football est de nature contractuelle et relève donc du droit privé, sans que les pouvoirs publics aient à s'immiscer. En ma qualité de ministre des Télécoms, je ne pourrais éventuellement jouer qu'un rôle de médiateur dans les négociations entre DAZN et les opérateurs. J'ai en tout cas rencontré Telenet et Proximus sur ce dossier et je les ai interrogés sur leur capacité à essayer de trouver une solution.

À ce stade, comme vous l'avez dit, la diffusion des matchs se poursuit heureusement jusqu'à la fin de la saison. Si ce n'était pas le cas, les clients auraient la possibilité de passer à un produit alternatif à un prix inférieur ou de résilier leur abonnement.

Cette communication est conforme à la législation sur la protection des consommateurs. Sur ce point précis, vous avez probablement remarqué que mes collègues Beenders et Clarinval sont intervenus dans le dossier, mais dans le cadre de leur compétence relative à l'Inspection économique, afin de savoir si la législation était effectivement respectée à l'égard du consommateur.

Par conséquent, en ma qualité de ministre des Télécoms, je ne dispose malheureusement pas de solution légale, sinon celle de pousser en vue d'un accord. Nous sommes donc bien ici dans le cadre d'un contrat civil, purement privé, dans lequel je ne peux pas m'immiscer, si ce n'est pour donner un rôle d'impulsion afin que les différents protagonistes puissent se mettre autour de la table.

03.03 **Anthony Dufrane** (MR): Merci, madame la ministre, pour votre implication en tant que médiatrice.

Je note bien que vos compétences sont limitées mais que vous avez réagi rapidement avec votre cabinet en vue de trouver des solutions. Je vous remercie pour l'énergie que vous avez mise dans ce dossier et pour les futures discussions que vous aurez avec vos collègues afin de veiller à la bonne application des règles en matière de protection des consommateurs.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Les questions n^{os} 56010405C et 56010410C de M. Prévot sont transformées en questions écrites.

La réunion publique de commission est levée à 10 h 37.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 10.37 uur.